

ALLOCUTION D'OUVERTURE

J. Tamm

de la Société nucléaire canadienne
présidente du symposium

Mesdames et messieurs, conférenciers invités et panélistes, bonjour. Je me nomme Judy Tamm et j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Ottawa au nom de la Société nucléaire canadienne et de l'Association canadienne de radioprotection.

Selon nous, la tenue du présent symposium était nécessaire et le moment n'aurait pu être mieux choisi.

En effet, Environnement Canada procède actuellement à l'évaluation de l'impact radiologique des installations nucléaires sur le biote non humain et la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) prévoit inclure ces résultats dans ses règlements. L'initiative proposée pourrait avoir des conséquences importantes sur les programmes de protection environnementale et de conformité des industries nucléaires; il est donc nécessaire d'en connaître davantage sur le sujet.

Conformément à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et à sa deuxième Liste de substances prioritaires, Environnement Canada doit évaluer l'impact radiologique sur le biote non humain. Pour ce faire, on emploiera la méthode de l'évaluation du risque écologique.

La tenue de ce symposium était nécessaire car l'évaluation du risque écologique de la radioactivité est une méthode relativement nouvelle et complexe, et que les résultats des évaluations pourraient influencer de futurs règlements. Par conséquent, les hypothèses utilisées ainsi que les données et les applications de la méthodologie sont d'une importance capitale. Elles doivent être évaluées d'un oeil critique, de même que la valeur d'ensemble relative des résultats et de leur rôle dans l'établissement des règlements.

J'ai su que l'ensemble du matériel ayant trait à l'étude d'impacts radiologiques sur les espèces non humaines avait été passé en revue par des organisations internationales telles que la Commission internationale de protection contre les rayonnements (CIPR), le Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR), et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces organisations ont tiré leurs conclusions quant au niveau d'exposition qui aurait un impact significatif sur les populations. À partir de ces conclusions, elles ont déclaré que l'approche actuelle qui donne à la santé humaine le rôle d'arbitre du contrôle réglementaire des dégagements de radionucléides, permettait d'assurer la protection environnementale.

La CIPR et le UNSCEAR appuient toujours cette approche anthropocentrique même s'ils admettent la nécessité de pousser plus avant les recherches.

Il est à espérer que l'évaluation du risque écologique d'Environnement Canada saura donner des résultats plus exacts. Pour ce faire, il faut disposer d'un important volume de données pertinentes. On ignore encore à l'heure actuelle dans quelle proportion sont disponibles les données requises ou à quel point il sera difficile d'obtenir l'information manquante.

La tenue de ce symposium a été rendue possible grâce à la collaboration d'intervenants divers provenant d'une vaste gamme d'organisations - allant des installations nucléaires aux agences réglementaires - qui ont réussi en un temps record à réunir une brochette d'excellents conférenciers de la scène internationale. Les deux principaux objectifs visés étaient les suivants :

- i) procéder à une étude critique de l'évaluation du risque écologique, telle qu'appliquée aux radionucléides; et
- ii) fournir une contribution au grand processus consultatif demandé par notre organisme de réglementation, la CCEA, sur ses nouvelles initiatives en matière d'environnement et nous donner l'occasion de nous exprimer sur le sujet.

Il y aura sûrement des divergences d'opinions entourant ce processus au sein de la communauté nucléaire. Vous êtes fortement encouragés à nous faire part de votre point de vue et à participer aux discussions portant sur le matériel qui vous sera présenté. À cet égard, nous avons réservé beaucoup de temps pour la discussion, surtout en fin d'après-midi. Nous vous encourageons donc fortement à y participer activement.

Voici l'ordre des présentations : On brossera dans le cadre des deux premiers exposés un tableau des initiatives environnementales canadiennes, proposées et actuelles. Le Comité technique a cru bon de débiter la journée par ces exposés qui vous fourniront les outils nécessaires pour vous permettre de mieux comprendre l'information traitant des problèmes de base, de saisir l'état actuel et les limitations de la qualité et de la méthodologie des données, et d'avoir une meilleure idée de la situation avant que nous abordions plus tard aujourd'hui les études de cas tirées du contexte canadien.

Dans le cadre de la première présentation, Rob Maloney brossera un tableau des mesures qu'entend adopter la CCEA pour aborder la réglementation de la protection de l'environnement. Depuis quelque temps, la CCEA travaille à des révisions de programme axés sur une preuve plus directe de la protection de l'environnement et des espèces non humaines. Un grand processus consultatif dans le cadre duquel s'inscrit le présent symposium a été planifié.

La deuxième Liste de substances prioritaires d'Environnement Canada, telle que définie par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), comprend vingt-cinq substances, dont les émissions de radionucléides provenant d'installations nucléaires, qui devront être soumises à la méthode d'évaluation du risque écologique (ERE). Patsy Thompson, de la CCEA, a été affectée à Environnement Canada afin de procéder à cette évaluation. Le processus permet de déterminer si une substance est toxique ou non selon la définition de LCPE, et dans l'affirmative, caractérise sa toxicité. Les méthodologies toxicologiques utilisées diffèrent des méthodes traditionnelles de radioprotection.

L'une des principales questions soulevées consistait à déterminer si oui ou non, les paradigmes de protection radiologique et chimique étaient irréconciliables. Autrement, les deux méthodes de gestion du risque ont-elles des points forts communs qui permettraient leur harmonisation éventuelle? Depuis quelque temps, un groupe de travail conjoint regroupant Santé Canada et trois comités consultatifs indépendants de la CCEA (le Comité consultatif de radioprotection, le Comité consultatif de sécurité nucléaire, et le Groupe de conseillers médicaux) se débat avec ce problème, l'envisageant toutefois sous l'angle de la santé humaine. Le débat sur les objectifs visés par l'Ontario quant au niveau de concentration de tritium dans l'eau potable est à l'origine de la formation de ce groupe. Dave Myers, l'un des co-présidents, discutera des leçons ou des parallèles qui pourraient être utiles dans le contexte global actuel de l'application de l'évaluation du risque écologique aux radionucléides.

Dans le cadre de la LCPE, les « trois E » de l'évaluation du risque écologique sont les termes : entrée, exposition et effets. Il existe déjà un bon contrôle de la quantité de radionucléides libérés dans l'environnement. Ce contrôle a été rendu possible en partie par la réglementation imposée aux détenteurs de permis. Voici quels seront les sujets traités par les trois prochains conférenciers :

- a) les expositions que peuvent engendrer ces rejets par le biais de divers secteurs environnementaux, grâce à l'analyse des voies critiques et à la dosimétrie (Gordon Blaylock);

- b) les types d'effets et résultats connexes qui peuvent être appropriés, ainsi que leur degré de pertinence eu égard au fonctionnement continu de l'écosystème (Florence Harrison); et
- c) les méthodes d'extrapolation des risques au sein d'une hiérarchie d'individus → populations → collectivités → écosystèmes, ainsi qu'un survol des effets des radiations sur le biote (Larry Barnhouse).

Cela devrait nous donner une bonne idée de ce en quoi consiste la méthodologie employée dans le cadre de l'évaluation du risque écologique et de ses capacités. Dans le cadre des exposés portant sur leur domaine de compétence respectif, les trois conférenciers nous entretiendront, à notre demande, des points suivants :

1. les forces et les faiblesses des méthodologies utilisées;
2. la disponibilité, la qualité et le bien-fondé des données actuelles;
3. les lacunes et les zones d'ombre que peuvent comporter les données, ainsi que la possibilité raisonnable qu'il existe de les combler ou les réduire; et finalement,
4. les études futures qui devront être effectuées afin d'assurer la progression, dans leur domaine de spécialisation, de l'évaluation du risque écologique.

Avec ce cadre en main, un autre groupe de conférenciers nous entretiendra de l'expérience canadienne par rapport à l'impact (ou à l'évaluation de l'impact) de l'exploitation des réacteurs nucléaires (présenté par Don Wismer), de la gestion des déchets de combustible nucléaire épuisé (présenté par Reta Zach) et des résidus provenant des mines d'uranium et des usines de traitement connexes (présenté par John Takala), sur les espèces non humaines. Ces exposés nous donneront un aperçu d'où nous en sommes en matière de surveillance et d'évaluation des impacts sur les espèces non humaines. Une question demeure cependant, à savoir « Dans quelle mesure ces initiatives s'inscrivent-elles dans le cadre des changements prévus par la CCEA? »

Le récent rapport du Comité scientifique des Nations Unies sur les effets des rayonnements ionisants résume la dernière tentative d'un groupe d'experts internationaux, visant à évaluer si la réglementation actuelle assure de façon appropriée la salubrité de l'environnement. Ce sujet, dont l'annexe a été complétée au printemps dernier, a été jugé assez important pour justifier une publication indépendante; ainsi, « Les effets des rayonnements ionisants sur l'environnement » formera la totalité du rapport annuel d'UNSCEAR pour 1996. Il s'agit d'un résumé critique des recherches effectuées l'année précédente, qui tire des conclusions quant aux niveaux tolérables de radiations. Dennis Woodhead, conseiller spécialisé de la revue d'UNSCEAR, résumera pour nous ce rapport et les conclusions saillantes.

Une fois ces présentations terminées, vous serez plus à même de poser des questions. Les conférenciers auront pour leur part peut-être besoin d'un peu de temps pour rassembler et ordonner leurs idées. Nous leur laisserons quelques minutes pour leur permettre de commenter la teneur des exposés. Puis, l'ensemble de l'auditoire aura de nouveau la parole.

Pendant toutes les périodes de questions, y compris durant la période de synthèse réservée aux panélistes, des personnes désignées procéderont à une transcription fidèle des échanges verbaux. Ces comptes rendus composeront en partie le Rapport du symposium.

Ce symposium a été rendu possible grâce au travail de plusieurs personnes à qui nous tenons à exprimer notre reconnaissance. Bien qu'il aurait été impossible de les nommer toutes, les noms de certaines d'entre elles figurent dans le programme. Nous remercions tout spécialement nos commanditaires, énumérés ici en en ordre

alphabétique : le CANDU Owners Group, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, la Corporation Cameco, l'Energie atomique du Canada, Limitée, Environnement Canada, la Fondation de Montréal pour la radioprotection, Hydro Ontario et les Ressources Cogéma - sans qui ce symposium n'aurait pu avoir lieu.